



Saison 2018/2019

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°2 - 20 décembre 2018

Présents : A. CONAN ; P. HAMON, A. MACRAIGNE, M. DE THY, F. RAMARD, L. GORTAIS

Excusés : R. FAUVEL, A. LETO, D. QUINTIN, J. MERCIER

Assiste : S. PERSAN,

I- CHAMPIONNATS JEUNES

A- forfait

- **CFFA001 QUIMPER V29 / RENNES EC** du 20/10/2018 :

L'équipe de Rennes EC ne s'est pas déplacée et a prévenu uniquement le club de Quimper V29 par téléphone. La Ligue n'a pas été prévenu.

La CSR décide que

Le club de Rennes EC

Perd la rencontre par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article X.2.1.1. du RGER et sera pénalisée d'une amende de 25 euros en application de l'article X.2.2.1. cas n°1 du RGER.

- **JMA CESSON OC – BRUZ JA**

Le club de Cesson OC a prévenu par courrier AR que son équipe M20M déclarait forfait général

Le club de Bruz JA a prévenu par courriel que son équipe M20M ne souhaitait plus continuer en M20M et être basculé en M17M Honneur

- **M17M RENNES CPB**

Le club de Rennes CPB a prévenu par courriel que son équipe 2 M17M Honneur déclarait forfait général



Saison 2018/2019

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°2 - 20 décembre 2018

La CSR décide que pour cette rencontre

- RFAA031 du 27/10/2018 : 7 joueuses régulièrement qualifiées

Perd la rencontre par pénalité (-1 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.1. du RGER .

La CSR décide pour ces 3 rencontres de ne pas mettre de sanction

- RFAA013 du 06/10/2018 : 6 joueuses régulièrement qualifiées
- RFAA007 du 28/09/2018 : 7 joueuses régulièrement qualifiées
- RFAA001 du 22/09/2018 : 7 joueuses régulièrement qualifiées

La CSR informera l'ensemble des clubs qu'aucun licencié ne peut apparaitre en DHO suspendue ou annulée sur une feuille de match. La DHO suspendue ou annulée supprimant toutes les fonctions de la licence.

B- Licences encadrement

- Licence dans le pavé coach

Faire un rappel à tous les clubs régions que les licenciés du pavé entraîneur adjoint... doivent avoir une licence Encadrement et qu'à partir de janvier (phase retour) la sanction sera de 5€ pour le club et par feuille de match si le licencié n'est pas en règle. Ceci ne concerne que les championnats régionaux seniors.

III- Coupe de Bretagne

- Tour 1 Coupe de Bretagne M17M du 09/12/2018 : Brest – St Renan – Quimper V29

Buglet Mael (M20) a joué avec l'équipe de Brest ESL en Coupe de Bretagne M17 hors le règlement interdit le sous classement de joueur.

L'équipe comporte 6 joueurs régulièrement qualifiés

La CSR décide que le club de Brest ESL, ayant connaissance de l'interdiction de faire jouer un sous classé en Coupe de Bretagne (Règlement de la Coupe de Bretagne Jeune et courriel du 19/10/18),



Saison 2018/2019

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°2 - 20 décembre 2018

Perd ses deux rencontres par pénalité (-1 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.1. du RGER et perdra son obligation DAFR pour cette équipe.

- Tour 1 Coupe de Bretagne M11 du 16/12/2018 : Baie d'Armor – Rennes EC 1 – Corlay

Zincir Alicia et Kesik Ayse (M13F) ont joué dans l'équipe M11F de Baie d'Armor, aucune demande d'autorisation n'a été faite et le sous-classement est interdit par le règlement de la Coupe de Bretagne Jeune.

L'équipe n'a aucune joueuse régulièrement qualifiée

La CSR décide que l'interdiction de faire jouer des sous classés en Coupe de Bretagne étant indiqué dans le Règlement de la Coupe de Bretagne Jeune

Le club de Baie d'Armor

Perd ses deux rencontres par forfait (-3 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article X.2.1.1. du RGER et perdra son obligation DAFR pour cette équipe.

- Licence Open

Le RGLIGA article 44B n'autorise que les catégories d'âge M13 à M20.

La Ligue peut difficilement aller à l'encontre du RGLIGA, il va être demandé au club concerné d'établir un regroupement de licenciés pour être conforme.

La CSR devra proposer un Vœu à la FFV pour ouvrir la licence Open au M11.

IV- Finale de Coupe de France M11

1- Problème de la date de qualification

Impossible de qualifier aux interdépartementaux M11: car ce sont des équipes de CDVB

Qualifier les équipes, suites aux Finales Excellence pose le problème de gestion des coûts d'inscription et de déplacement pour les clubs qui n'auront pas envisagé de s'y rendre.

Donc il est décidé que cela se passera sur inscription.



Saison 2018/2019

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°2 - 20 décembre 2018

Un courriel va être envoyé à l'ensemble de clubs pour une demande d'inscription avant le 20 janvier. Et en fonction du nombre d'équipe inscrite par département il y aura un tournoi départemental puis un tournoi régionale qualificatif.

Date du tournoi départemental : dimanche 24 mars sur inscription ; les 3 meilleurs équipes se qualifient au tournoi régional

Date du tournoi régional : dimanche 28 avril

Tournoi à 12 équipes : 3 par département et une liste d'attente en cas de désistement établie en fonction du nombre d'équipe engagée et de licenciés M11 comme suit

- 4^{ème} et 5^{ème} équipe CDVB35
- 4^{ème} équipe CDVB56
- 4^{ème} équipe CDVB29
- 4^{ème} équipe CDVB22

2- De la taille des terrains et hauteur de filet

Faire un courrier à la DTN en indiquant que notre Coupe de Bretagne M11 depuis 10 ans a fait évoluer la taille de ses terrains dans l'intérêt sportif du jeu et désormais joue sur 4m50 sur 5m50 et hauteur de filet à 2m

De plus l'intérêt pratique est non négligeable puisque sur un terrain adulte on peut y mettre 2 terrains M11

Un Courrier à la FFV va être préparer par la sportive dans ce sens.

3- Evolution de la Coupe de Bretagne M11

Lors de la réunion de fin de saison, travailler sur la modification du règlement de la coupe de Bretagne M11 pour la saison prochaine.

V- Finale de Coupe de France competlib

CDVB29 pas de competlib mais voir avec Brest et les équipes en FSGT

CDVB22 : pourrait mais Lena doit faire le point avec les clubs

CDVB35 : 8 équipes intéressées



Saison 2018/2019

COMMISSION REGIONALE SPORTIVE

Procès verbal N°2 - 20 décembre 2018

CDVB56 : il va être relancé

Le CDVB35 propose comme mode de qualification dans son département : 2 tournois de 4 mais avec possibilité d'intégrer des équipes des autres CDVB qui seraient intéressées.

Réponse avant le 15 janvier par les CDVB en fonction du nombre le CD35 veut bien gérer la compétition

VI-Réunion CDVB championnat jeune

CDVB22 : jeudi 24 janvier : **élu présent** : Viviane Le Thomas + coordinateur

CDVB29 : mercredi 16 janvier à 20h30 à Brest, **élu présent** :

CDVB35 : lundi 28 janvier 19h30, **élu présent** :

CDVB56 : mardi 29 janvier ou 5 février à 19h à Pluvigner, **élu présent** :

Les dates vont être transmises au Comité Directeur et à Ugo Boscolo.

La CSR

Approuvé au CD du 09/03/2019